

Date de convocation : 10/02/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le quinze février deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON. Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à H. DREVET), Pascal GOUY (pouvoir à P. DURIEUX) Fabienne MANOHA (pouvoir à C MARCON), Fanny MOURIER (pouvoir à T. SABOT).

Monsieur SABOT Thierry a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Etude de trafic – RD 23

DCM 20220215-5

Dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre bourg, le Département, la Commune et la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon ont décidé de réaliser une enquête de circulation sur la Commune de DUNIERES concernant les RD 23,44,61,236 et 501 (domaine départemental).

Elle a pour objectif de réaliser un état des lieux et identifier les leviers possibles pour améliorer l'attractivité de DUNIERES.

Le Département engagera les études avec le bureau LEE SORMEA, sous-traitant du cabinet MERLIN, titulaire d'un accord cadre à bons de commandes avec le Département.

La participation financière de la Commune de DUNIERES est de 7 117.00 € HT (versement unique et forfaitaire).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

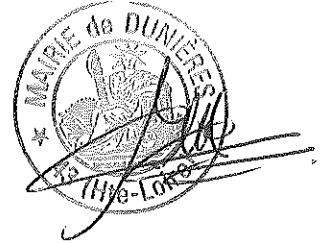
- donne l'autorisation à Monsieur Le Maire de signer cette convention ;

AR Prefecture

043-214300873-20220215-DCM20220215_5-DE
Reçu le 17/03/2022
Publié le 17/03/2022

- accepte l'inscription de cette dépense au Budget Primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220215-DCM20220215_5-DE
Reçu le 17/03/2022
Publié le 17/03/2022